



EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
du Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Séance du 22 décembre 2005

Membres présents : Président : M. REBSAMEN  
Secrétaires : M. CLAUDET - Melle MASLOUHI  
MM. ALLAERT - BACHELARD - BARBEY - BEKTAOUI - BELLEVILLE  
- BERTELOOT - M. BERNARD - Mmes BESSIS - BIOT - BLIGNY -  
MM. BOUHELIER - BRUYERE - CHAPUIS - Mme COLOMBET -  
MM. DANIERE - DELATTE - Mme DELEBARRE - MM. DESVIGNES -  
DETANG - DODET - DOUHAI - DUPIRE - Mme DURNERIN -  
MM. ESMONIN - Mme FLAMENT - MM. FOUCHERES - FOUILLOT -  
MM. GERVAIS - G. GILLOT - J.P GILLOT - GONDELLIER -  
Mme HERVIEU - MM. HESSE - IZIMER - JOLY - JULIEN - LABORIER -  
LAURENT - LECHAPT - Mme LEMOUZY - MM. MARCHAND - MARTIN  
- MASSON - Mme MASSU - MM. MENUT - MILLOT - MOREAU -  
OBRIOT - PARIS - PILLIEN - Mme POPARD - MM. PRIBETICH - RETY -  
ROIZOT - Mme ROY - MM. SAUNIE - SOUMIER - Mme TENENBAUM

Membres absents : M. AUDARD (pouvoir à M.ESMONIN) - Mmes AVENA (pouvoir à  
M. MARTIN) - BERNARD (pouvoir à Mme BESSIS) - MM. BOURNY  
(pouvoir à Mme BLIGNY) - BRENOT (Pouvoir à M. PERRIN) - BRIOT -  
CARBONNEL (Pouvoir à M. MOREAU) - CHEVIGNY (pouvoir à  
M. BELLEVILLE) - Mme DARCIAUX (Pouvoir à M. BACHELARD) -  
MM. DUBOIS (pouvoir à M. BRUYERE) - ETIEVANT (Pouvoir à  
M. REBSAMEN) - Mme GARRET-RICHARD (Pouvoir à Mme BIOT) -  
M. MAGLICA (pouvoir à M. DANIERE) - Mme MANSAT (pouvoir à  
Mme POPARD) - MM. NOWOTNY (pouvoir à Mme MASSU) - NUDANT  
(pouvoir à M. BRIOT) - PERRIN - PETITJEAN (pouvoir à M. SOUMIER) -  
PINON (pouvoir à M. GERVAIS)

---

**OBJET : HABITAT ET LOGEMENT -PLH - Habitat à loyer modéré : OPAC/Demande de subvention pour une opération d'acquisition-amélioration située 2 rue de la Prévôté à Dijon (9 logements PLUS)**

L'OPAC de Dijon envisage d'acquérir un immeuble situé 2 rue de la Prévôté à Dijon composé de 9 logements dans le cadre d'un financement PLUS. Cette opération répond aux objectifs de production du Programme Local de l'Habitat (PLH).

En considération des dispositions d'intervention adoptées par le Grand Dijon relatives au financement des déficits d'opération d'habitat à loyer modéré, l'OPAC de Dijon, afin d'équilibrer le bilan de ce programme, fait appel au soutien financier de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise à hauteur de :

- 37 515 € pour surcoûts de construction
- 62 468 € pour surcharge foncière

Il est précisé que ce programme bénéficiera du concours financier de l'Etat, de la Ville de Dijon, de subventions « 1 % Plan de Relance », ainsi que de fonds propres de l'organisme bailleur qui aura

également recours à l'emprunt.

Vu l'avis de la Commission,

## LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

### DECIDE

- **D'attribuer** à l'OPAC de Dijon – 2 bis rue Maréchal Leclerc - BP 87027 - 21070 DIJON cedex, pour l'opération d'acquisition-amélioration d'un ensemble immobilier de 9 logements PLUS, 2 rue de la Prévôté à Dijon, **deux subventions d'un montant total de 99 983 €**, établies en fonction du bilan financier prévisionnel de cette opération et conformément aux dispositions du règlement d'intervention du Programme Local de l'Habitat (PLH) :

- subvention pour surcoût de construction : 37 515 €
- subvention pour surcharge foncière : 62 468 €

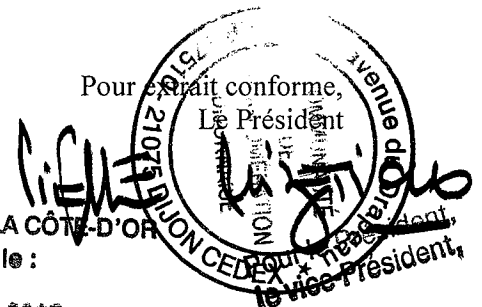
-**De dire** que ces dépenses seront prélevées sur le crédit ouvert au budget de l'exercice 2005 ;

- **De dire** que l'attribution de ces subventions est subordonnée à l'effectivité de l'engagement de l'Etat, d'une part, et à la justification par l'OPAC de Dijon, des dépenses figurant au bilan de l'opération, d'autre part ;

-**D'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le :

28 DEC. 2005



Publié le **23 DEC. 2005**  
Déposé en Préfecture le